

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210 Numéro SIREN : 350 108 684 Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2020 sous le numéro de dépôt 8791

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/8791

Déposant :

Nom/dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION

Forme juridique :

N° SIREN : 350 108 684

N° gestion : 1989 B 01210



KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de € 80.000

Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 01 JUIL. 2020

SOUS LE N° 8791

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/10/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC	
		Frais de développement *	CX			CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	43 028	AG	43 028	
		Fonds commercial (1)	AH			AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO	
		Constructions	AP	257 366	AQ	250 445	6 920
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 300 077	AS	1 147 519	152 557
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 017 986	AU	1 644 015	373 971
		Immobilisations en cours	AV			AW	
		Avances et acomptes	AX			AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT	
		Autres participations	CU			CV	
		Créances rattachées à des participations	BB			BC	
		Autres titres immobilisés	BD	1 184 415	BE	71 926	1 112 489
		Prêts	BF	6 254	BG		6 254
		Autres immobilisations financières*	BH	155 614	BI		155 614
TOTAL (II)		BJ	4 964 742	BK	3 156 934	1 807 807	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	3 777	BM		3 777
		En cours de production de biens	BN			BO	
		En cours de production de services	BP			BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS	
		Marchandises	BT	950 782	BU	14 557	936 225
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	40 190	BY		40 190
		Autres créances (3)	BZ	601 196	CA	59 770	541 426
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	283 746	CE		283 746
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	1 341 565	CG		1 341 565
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	122 206	CI		122 206
TOTAL (III)		CJ	3 343 464	CK	74 327	3 269 137	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW					
Primes de remboursement des obligations		CM					
Ecarts de conversion actif*		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 308 207	IA	3 231 261	5 076 945	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

De



J. H. L.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 418 860		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	607 885		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	28 127		
TOTAL (I)			DL	2 142 872	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	67 261		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	67 261		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	219 364		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	111 750		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 771 783		
	Dettes fiscales et sociales	DY	708 594		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 600		
	Autres dettes	EA	43 424		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 295		
TOTAL (IV)			EC	2 866 811	
(V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 076 945	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 717 102		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 126			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Je



J. H. L.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	27 547 507	FB		FC	27 547 507	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 035 618	FE		FF	2 035 618	
		FG	546 254	FH		FI	546 254	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	30 129 380	FK		FL	30 129 380	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 508	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	104 168	
	Autres produits (1) (11)					FQ	25 306	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	30 260 363
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	23 659 478	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	9 487	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	80 055	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 782	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 957 898	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	270 119	
	Salaires et traitements*					FY	1 547 110	
	Charges sociales (10)					FZ	531 165	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	247 339
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	17 564
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	13 000	
	Autres charges (12)					GE	44 821	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	29 381 822
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	878 540	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH	17 720	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI	42	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 239	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	631	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	838	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3 709	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 287	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	477	
Total des charges financières (VI)						GU	4 765	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 055)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	895 163	

(RENVOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	60 260	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 173	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	61 434	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	144	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	234	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	61 199	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	161 129	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	187 349	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 343 228	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	29 735 343	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	607 885	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	32 568
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 239	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 368	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX	13 410	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	42 180	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	871	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles obligatoires	A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		90		
Autres charges		144		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			60 260	
Amortissements dérogatoires			1 173	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019, dont le total est de 5 076 945 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 607 885 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél 04 72 53 25 50

Page

10



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actifs et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél 04 72 53 25 50

Page

11



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 69 265 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél 04 72 53 25 50

Page

12



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	43 028	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM	76 681	KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	180 684	KQ	KR	
		Dont Composants M3		KS	1 214 733	KT	KU	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KV	1 504 940	KW	KX	
				KY	100 200	KZ	LA	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	397 574	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	3 474 815	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés		IP	1 147 666	IR		IS
Prêts et autres immobilisations financières			IT	161 869	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	1 309 535	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	4 827 378	OH	
							OJ	100 615
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	43 028	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	76 681	ME	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Inst. gales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG	180 684	MH	
				IT		MJ	1 300 077	MI
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	1 515 940	MN	
		Matériel de transport	IV		MP	100 200	MQ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	401 845	MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III		IY		NG	3 575 430	NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7
		Autres participations		IO		OX		OY
		Autres titres immobilisés		II		2B	1 184 415	2C
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	161 869	2F	
TOTAL IV			I3		NJ	1 346 284	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	4 964 742	OL	
							OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Exercice N clos le : 31/10/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2)(1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 43 028	PF	PG	PH 43 028
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR 76 681	PS	PT	PU 76 681
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 172 636	PW 1 126	PX	PY 173 763
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 1 072 325	QA 75 193	QB	QC 1 147 519
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 1 177 570	QE 94 491	QF	QG 1 272 062
	Matériel de transport	QH 52 994	QI 20 040	QJ	QK 73 034
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 242 431	QM 56 486	QN	QO 298 917
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 2 794 641	QV 247 339	QW	QX 3 041 980
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON 2 837 669	OP 247 339	OQ	OR 3 085 008

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	1 173	NU
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	1 173	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Je



J. H. L.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	29 301	TN	1 173
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	29 301	TS	1 173
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	44 335	4B	44 335
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	54 261	5W	13 000
	TOTAL II	5Z	98 596	TV	13 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A		6B	
		6E		6F	
		02		03	
		9U		9V	
		06	71 926	07	71 926
	Sur stocks et en cours	6N	17 652	6P	14 557
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	56 763	6Y	3 007
	TOTAL III	7B	146 341	TY	17 564
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	274 238	UB	30 564
Dont dotations et reprises			d'exploitation	UE	30 564
			financières	UG	
			exceptionnelles	UJ	1 173
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	6 254	UR		US	6 254			
	Autres immobilisations financières		UT	155 614	UV		UW	155 614			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	908		908					
	Autres créances clients		UX	39 281		39 281					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	13 111		13 111					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	166 485		166 485					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	43 376		43 376					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	378 222		378 222					
	Charges constatées d'avance		VS	122 206		122 206					
	TOTAUX			VT	925 462	VU	763 593	VV	161 869		
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 126		11 126						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	208 238		122 485		85 753				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	84 457		20 501		63 956				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 771 783		1 771 783						
Personnel et comptes rattachés		8C	379 698		379 698						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	251 235		251 235						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	22 648		22 648						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	55 012		55 012						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	9 600		9 600						
Groupe et associés (2)		VI	27 293		27 293						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 424		43 424						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 295		2 295						
TOTAUX			VY	2 866 811	VZ	2 717 102		149 709			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	232 154	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2019	Net 31/10/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	43 029	43 029		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	257 366	250 445	6 921	8 048
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 300 078	1 147 520	152 558	142 408
Autres immobilisations corporelles	2 017 986	1 644 015	373 971	529 719
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 184 415	71 926	1 112 489	1 075 740
Prêts	6 254		6 254	6 254
Autres immobilisations financières	155 615		155 615	155 615
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 964 743	3 156 935	1 807 808	1 917 783
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 777		3 777	7 560
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	950 782	14 557	936 225	942 618
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	40 191		40 191	35 560
Autres créances	601 196	59 770	541 426	884 671
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	283 746		283 746	
Disponibilités	1 341 565		1 341 565	1 384 740
Charges constatées d'avance (3)	122 206		122 206	121 003
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 343 465	74 327	3 269 138	3 376 152
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 308 207	3 231 262	5 076 945	5 293 935
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



[Signature]

Bilan passif

	31/10/2019	31/10/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 418 860	1 144 688
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	607 885	544 172
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	28 128	29 302
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 142 873	1 806 162
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	67 261	98 596
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 261	98 596
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	219 364	451 256
Emprunts et dettes financières diverses (3)	111 750	237 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 771 783	1 954 211
Dettes fiscales et sociales	708 595	668 553
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	27 605
Autres dettes	43 424	48 119
Produits constatés d'avance (1)	2 295	2 283
TOTAL DETTES	2 866 811	3 389 177
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 076 945	5 293 935
(1) Dont à plus d'un an (a)	149 709	282 154
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 717 102	3 107 023
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	11 126	10 651
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tel. 04 72 53 25 50

Page

5



[Signature]

Compte de résultat

	31/10/2019	31/10/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	27 547 507	26 054 360
Production vendue (biens)	2 035 619	1 998 892
Production vendue (services)	546 254	579 214
Chiffre d'affaires net	30 129 381	28 632 467
<i>Dont à l'exportation</i>		-3 314 703
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 509	2 760
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	104 168	125 796
Autres produits	25 307	15 088
Total I	30 260 364	28 776 110
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	23 659 479	22 495 855
Variations de stock	9 488	-36 566
Achats de matières premières et autres approvisionnements	80 056	77 236
Variations de stock	3 783	4 771
Autres achats et charges externes (a)	2 957 898	2 864 446
Impôts, taxes et versements assimilés	270 119	256 457
Salaires et traitements	1 547 110	1 512 043
Charges sociales	531 165	559 155
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	247 339	235 223
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	17 564	39 006
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	13 000	98 596
Autres charges	44 821	9 922
Total II	29 381 823	28 116 144
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	878 541	659 966
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III	17 721	13 712
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	42	1 303
Produits financiers		
De participation (3)	2 239	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	631	218
Autres intérêts et produits assimilés (3)	839	1 415
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	3 709	1 633
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 287	5 281
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	478	98
Total VI	4 765	5 379
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 056	-3 746
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	895 164	668 629



[Signature]

Compte de résultat (suite)

	31/10/2019	31/10/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	60 260	
Sur opérations en capital		114 113
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	1 174	
Total produits exceptionnels (VII)	61 434	114 113
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	90	15
Sur opérations en capital	145	17 389
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 232
Total charges exceptionnelles (VIII)	235	18 636
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	61 199	95 477
Participation des salariés aux résultats (IX)	161 129	120 353
Impôts sur les bénéfices (X)	187 349	99 580
Total des produits (I+III+V+VII)	30 343 228	28 905 568
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	29 735 343	28 361 396
BENEFICE OU PERTE	607 885	544 172
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	2 239	565
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 368	682



[Signature]

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019, dont le total est de 5 076 945 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 607 885 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 02/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

10



Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actifs et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

11



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 69 265 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

12



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	180 684			180 684
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 214 734	85 344		1 300 078
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 504 940	11 000		1 515 940
- Matériel de transport	100 200			100 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	397 575	4 271		401 846
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 474 815	100 615		3 575 430
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 147 666	36 749		1 184 415
- Prêts et autres immobilisations financières	161 869			161 869
Immobilisations financières	1 309 535	36 749		1 346 284
ACTIF IMMOBILISE	4 827 379	137 364		4 964 743



[Signature]

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	172 637	1 127		173 764
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 072 326	75 194		1 147 520
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 177 571	94 492		1 272 063
- Matériel de transport	52 995	20 040		73 035
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	242 431	56 487		298 918
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 794 641	247 339		3 041 980
ACTIF IMMOBILISE	2 837 670	247 339		3 085 009



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

14



[Signature]

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 925 463 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 254		6 254
Autres	155 615		155 615
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	40 191	40 191	
Autres	601 196	601 196	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	122 206	122 206	
Total	925 463	763 593	161 869
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Client fa a etabli	20 662
Frs - avoirs a recevoir	5 914
Rrr scadif a recevoir	674
Pp scadif a recevoir	90 926
Total	118 175



[Signature]

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	17 652	14 557	17 652	14 557
Créances et Valeurs mobilières	56 763	3 007		59 770
Total	146 341	17 564	17 652	146 253
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		17 564	17 652	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00



[Signature]

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	29 302		1 174	28 128
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	29 302		1 174	28 128
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			1 174	
Exceptionnelles				

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	44 335		44 335		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	54 261	13 000			67 261
Total	98 596	13 000	44 335		67 261
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 000	44 335		
Financières					
Exceptionnelles					



[Signature]

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 866 811 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 126	11 126		
- à plus de 1 an à l'origine	208 238	122 485	85 753	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	84 457	20 501	63 956	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 771 783	1 771 783		
Dettes fiscales et sociales	708 595	708 595		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 600	9 600		
Autres dettes (**)	70 717	70 717		
Produits constatés d'avance	2 295	2 295		
Total	2 866 811	2 717 102	149 709	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	232 154			
(**) Dont envers les associés	1 368			



[Signature]

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Eau-edf gdf a payer	8 334
Emballages a payer	609
Marchandises a payer	138 633
Cotisations a payer	5 600
Eaux a payer	25 110
Sous traitance a payer	6 722
Fnp locations immeubles	54 659
Entretien et reparation a payer	9 276
Maintenance a payer	1 050
Etudes releves prix a payer	1 650
Honoraires a payer	76 824
Publicite galec a payer	25 184
Dons a payer	12 410
Telephone a payer	240
Cotisations a payer	43 783
Interets courus a payer	11 126
Int courus /part resultat	376
Interets courus	1 368
Dettes prov p/cong. a	90 048
Provision 13eme mois	74 174
Dettes prov. p/compl	28 300
Participation	98 194
Interessement	62 935
Indemnité transactionnelle à verser	18 000
Charges sociales a payer	18 120
Forfait social a payer	19 639
Formation continue a payer	1 660
Part construction a payer	12 108
Organic a payer	14 124
Taxe gdes surfaces a payer	50 659
Charges sociales s/conges pay.	31 517
Charges sociales / salaires pr	25 961
Char sociales primes a payer	11 320
Taxe cet a payer	25 864
Taxe vehicule a payer	2 698
Taxe s/bureaux a payer	6 308
Taxe tgap a payer	5 464
Taxe diverse à payer	4 266
Porte monnaie leclerc	43 334
Total	1 067 650

Autres informations



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

19



[Signature]

Notes sur le bilan

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations Immobilisations financières	
Total Immobilisations	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances	
Total Créances	
Total Trésorerie	
Emprunts Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	129 967
Total Dettes	129 967

Comptes de régularisation



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

20



[Signature]

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Achats constatés d'avance	9 347		
Surveillance d'avance	402		
Location station d'avance	20 159		
Location matériel d'avance	7 457		
Charges locatives d'avance	6 792		
Nettoyage du linge d'avance	721		
Maintenance d'avance	21 794		
Assurances d'avance	8 688		
Cca étude et recherche	400		
Documentation d'avance	456		
Honoraires d'avance	859		
Pub. longue durée d'avance	18 168		
Dist. prospectus d'avance	458		
Frais postaux d'avance	200		
Telephone d'avance	403		
Formation du personnel d'avance	822		
CCA cotisations	5 300		
Taxe foncière d'avance	17 110		
Médecine du travail d'avance	1 206		
Impôts d'avance	516		
Taxes diverses d'avance	949		
Total	122 206		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	2 295		
Total	2 295		



[Signature]

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2019
Ventes de marchandises	27 547 507
Production vendue de biens	2 035 619
Production vendue de services	546 254
TOTAL	30 129 381

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 1 368 euro

Montant compris dans les produits financiers : 2 239 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	90	
Autres charges	145	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		60 260
Amortissements dérogatoires		1 174
TOTAL	235	61 434

Résultat et impôts sur les bénéfices



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tel. 04 72 53 25 50

Page

22



[Signature]

Notes sur le compte de résultat

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	607 885
+ Impôts sur les bénéfices	187 349
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	795 234
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	-1 174
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	794 060

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	895 164	206 228	688 936
+ Résultat exceptionnel	61 199	18 560	42 639
- Participations des salariés	161 129	37 439	123 690
Résultat comptable	795 234	187 349	607 885
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE			
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



[Signature]

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 39 248 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	28 128
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	28 128
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	168 300
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	168 300
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	39 248
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :
- charge de l'exercice = 264 660 euros.



[Signature]

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57 personnes dont 2 apprentis et 8 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	46	
Ouvriers		
Total	57	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés



Autres informations

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Engagements financiers	5 513 144
Avals et cautions	5 513 144
Engagements en matière de pensions	173 718
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	5 686 862
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	500 000

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 173 718 euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises sera notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, .



COGEPARC

12, quai du Commerce - 69009 LYON

Tél. 04 72 53 25 50

Page

26



KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 80 000 Euros

106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU
94270 LE KREMLIN BICETRE

-350 108 684 RCS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE
31 OCTOBRE 2019**

2 Fch



[Signature]



J. H. Bay

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Octobre 2019

A l'Assemblée Générale des associés de la SAS Kremlin Distribution

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Kremlin Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 Octobre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

A RY



[Signature]

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

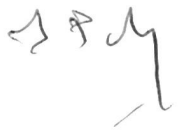
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

084



[Signature]

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 09 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes
Jean-Pierre MARCOLLA

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019 ET RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 29 AVRIL 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2019, s'élevant à €607.885,10, dont €69.265 au titre du CICE, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de €270.000,
- le solde, soit €337.885,10 à la réserve facultative, dont €69.265 de CICE.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de €54.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter du 1^{er} mai 2020.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de €1.418.860,21 à €1.756.745,31 dont €428.662 de CICE.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2017, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

jc



- par décision de l'Assemblée Générale en date du 13 avril 2018, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 23 avril 2019, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

